

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL



SÉANCE DU 6 MARS 2026

Conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 13  
Nombre de votants : 13

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-six le 6 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SEPVRET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu de la mairie, sous la présidence de Patrick CHARPENTIER, Maire.

Date de la convocation : 25 février 2026

**Présents :** MM./Mmes : BARC Nathalie, BOUGOUIN Isabelle, BRISSARD Armand, BUTRÉ Sabrina, CHARPENTIER Patrick, DUCOURTIEUX Jean-Claude, DURANDEAU Rodolphe, GIRARD Marie-Françoise, JUIN Fabrice, LIÉTARD Philippe, MIGAULT Marie-Rose, THIERY Yves, VRIGNAULT Emilie

**Absents ayant donné pouvoir :**

**Absents excusés :** CHESNES Dolorès, PARISOT Bertrand

**Secrétaire de séance :** Mme BUTRÉ Sabrina

## ORDRE DU JOUR :

- Validation du dernier Procès-Verbal,
- Validation du CFU (sous réserve d'un retour des flux HELIOS - DGFIP),
- Virement de crédit n°2 pour l'exercice 2025,
- Ouverture de crédit Investissement 25 % avant vote du budget,
- Plan de financement DETR pour la Salle Saint-Martin,
- Désaffectation Chemin de l'Epinée – Parcelles Route du Champ de Foire,
- Contrat de travail bibliothécaire,
- Création Poste de rédacteur – Suppression Poste Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe – Révision du RIFSEEP,
- Vente d'une parcelle privée Route du Champ de Foire,
- Validation devis (CITER...),
- Organisation de la permanence du bureau de vote des élections municipales,
- Questions diverses.

\*\*\*\*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

PC SB

## VALIDATION DU CFU

○ Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune de Sepvret s'est engagée dans l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice 2025.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Pendant l'expérimentation, le budget principal qui produisait un compte administratif et un compte de gestion, produit désormais son CFU.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient redondants et souvent trop volumineux.

- Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.
- Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.
- Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, DM, CA actuel...).
- La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le **vote du CFU 2025 du budget principal**, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT. Monsieur le Maire propose de désigner Madame Sabrina BUTRÉ, 1<sup>ère</sup> Adjointe.

Madame Sabrina BUTRÉ soumet à l'assemblée délibérante, le CFU 2025 du budget principal dressé par Monsieur Patrick CHARPENTIER, Maire, et Madame Nathalie AMORY, comptable de la collectivité.

Ce CFU fait ressortir les résultats suivants :

Commune de SEPVRET - Commune de SEPVRET - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	160 344,20	466 096,82	626 441,02
	Recettes réalisées (1)	B	161 287,84	461 509,68	622 797,52
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	141 481,26	552 530,73	694 011,99
	Dépenses réalisées (1)	E	95 987,54	360 448,14	456 435,68
	Restes à réaliser	F	28 500,00	0,00	28 500,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	65 300,30	101 061,54	166 361,84
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-18 862,94	86 433,91	67 570,97
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	46 437,36	187 495,45	233 932,81
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-28 500,00	0,00	-28 500,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	17 937,36	187 495,45	205 432,81

Après présentation du CFU 2025, Monsieur Patrick CHARPENTIER, Maire, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de voter.

Madame Sabrina BUTRÉ invite l'assemblée à se prononcer sur le CFU de l'exercice 2025.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE le compte Financier Unique 2025 de la commune de Sepvret,**
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PC SB

○ Même procédure pour le CFU 2025 du **Budget annexe Quartier des Ouzines**  
Ce CFU fait ressortir les résultats suivants :

QUARTIER DES OUZINES - QUARTIER DES OUZINES - CFU - 2025

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	406 528.11	406 528.84	813 056.95
	Recettes réalisées (1)	B	406 528.11	304 970.33	711 498.44
	Restes à réaliser	C	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	413 082.22	406 528.74	819 610.96
	Dépenses réalisées (1)	E	336 459.76	406 528.74	742 988.50
	Restes à réaliser	F	0.00	0.00	0.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	70 068.35	-101 558.41	-31 490.06
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	6 554.11	-0.10	6 554.01
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	76 622.46	-101 558.51	-24 936.05
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	76 622.46	-101 558.51	-24 936.05

Après présentation du CFU 2025, Monsieur Patrick CHARPENTIER, Maire, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de voter.

Madame Sabrina BUTRÉ invite l'assemblée à se prononcer sur le CFU de l'exercice 2025.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE le compte Financier Unique 2025 du budget annexe du lotissement du Quartier des Ouzines,**
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VIREMENT DE CRÉDIT N°2 POUR L'EXERCICE 2025**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment, l'article L 5217-10-6

Vu la délibération du conseil municipal n°9 de l'exercice 2025 en date du 3 avril 2025 portant sur la fongibilité des crédits, autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;

Vu la délibération du conseil municipal n°8 de l'exercice 2025 en date du 3 avril 2025 approuvant le Budget Primitif 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre, en dépenses d'investissement, afin de faire face aux dernières écritures comptables de 2025 ;

**Le Maire de la commune décide**

**Article 1 :** d'autoriser les transferts de crédits suivants

<b><u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u></b>	<b>Diminution des crédits alloués</b>		<b>Augmentation des crédits</b>		
	<i>Désignation</i>	<i>Article/Chapitre</i>	<i>Montant</i>	<i>Article/Chapitre</i>	<i>Montant</i>
21/0053 IMMOBILISATIONS CORPORELLES Eglise St-Martin				0053/2131	800,00 €
21/ IMMOBILISATIONS CORPORELLES Réseaux de voirie	21/2151		800,00 €		

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager et mandater des dépenses d'investissement dans la limite des 25 % des crédits d'investissement ouvert au budget de l'exercice précédent. Ces crédits ouverts par anticipation sont repris au budget primitif lors de son adoption.

Le montant total des autorisations de dépenses votées en 2025 sur la section d'investissement s'élève à 160 344,20 € et qu'il convient de déduire de ce montant les dépenses reportées en 2025 (18 862,94 €) qui figurent au budget primitif 2025, le montant des crédits affectés au remboursement de la dette (40 700,00 €).

Le montant maximal de l'ouverture anticipée de crédits d'investissements préalable au vote du budget primitif 2026 s'élève donc à  $100\,781,26 \times 0,25 = 25\,195,31$  €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à une autorisation anticipée de dépenses d'investissement afin de procéder aux premières commandes de l'année :

Chapitre 21 – Compte 2132 Bâtiments privés .....	5 000 €
Chapitre 21 – Compte 2157 Matériel et outillage technique .....	15 000 €
Chapitre 21 – Compte 2156 Matériel et outillage incendie .....	5 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 000 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder à l'ouverture de crédit d'investissement aux comptes de la section d'investissement conformément à la liste indiquée, pour un montant total de 25 000,00 €.

**PLAN DE FINANCEMENT DETR POUR LA SALLE SAINT-MARTIN**

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide :

- De projeter les travaux dans cette petite église de manière à la transformer en salle culturelle confortable et sécurisée (aux normes électricité – PMR – Pompiers – Accessibilité) selon le plan de financement ci-dessous.
- De valider la nouvelle étude menée afin de plafonner les dépenses du projet à hauteur de 125 000,00 € HT selon la délibération du 11 décembre 2025 et selon les nouveaux devis arrivés, soit le montant total de 116 632,75 € HT.
- **De déposer les nouveaux devis pour compléter la demande de subvention DETR.**
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires,
- D'autoriser le Maire à demander les subventions susceptibles d'être attribuées dans le cadre de ce projet,
- D'autoriser le Maire à signer les éventuelles conventions d'attributions de subventions relatives à ce projet.

**Plan de financement prévisionnel (en HT)**

Dépenses HT	Recettes HT
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gros œuvre – Ravalement ..... 33 386,15 € <i>(compris rampe PMR)</i></li> <li>• Menuiserie extérieure ..... 31 336,80 €</li> <li>• Fourniture du parquet ..... 6 527,70 €</li> <li>• Carrelage – Pose Parquets ..... 3 059,36 €</li> <li>• Peinture ..... 3 826,00 €</li> <li>• Chauffage rafraîchissement ..... 6 100,00 €</li> <li>• Plomberie – Electricité ..... 7 134,67 €</li> <li>• Toilettes sèches PMR ..... 7 125,00 €</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>TOTAL HT des travaux ..... 98 495,68 € HT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination SPS ..... 2 500,00 €</li> <li>• Etude structure ..... 3 000,00 €</li> <li>• Etude acoustique des locaux ..... 3 500,00 €</li> <li>• Honoraires phase PRO/ACT/DET/AOR .... 9 137,07 €</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>TOTAL HT des études ..... 18 137,07 € HT</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préfecture Subvention DETR 2025 (40 %) ..... 46 653,10 €</li>   <li>• Autofinancement Commune (60 %) ..... 69 979,65 €</li> </ul>
<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>
<b>116 632,75 € HT</b>	<b>116 632,75 € HT</b>

PC SB

### DÉSFFECTATION CHEMIN DE L'ÉPINÉE ET ROUTE DU CHAMP DE FOIRE

○ Par délibération en date du 19 octobre 2022, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural de l'Épinée, parcelle ZT 0051 à Sepvret en vue de sa cession.

L'enquête publique s'est déroulée du 4 septembre 2023 au 18 septembre 2023.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, il est décidé :

- De désaffecter le chemin rural de l'Épinée, d'une contenance de 766 m<sup>2</sup> en vue de sa cession.

○ Par délibération en date du 22 juin 2023, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation partielle d'un chemin rural Route du Champ de Foire dans le Bourg à Sepvret en vue de sa cession.

L'enquête publique s'est déroulée du 4 septembre 2023 au 18 septembre 2023.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, il est décidé :

- De désaffecter partiellement le chemin rural du Champ de Foire, d'une contenance globale de 299 m<sup>2</sup> en vue de sa cession.

### CONTRAT DE TRAVAIL BIBLIOTHÉCAIRE

Le maire propose d'établir un nouveau contrat intérim pour la bibliothèque, d'un an du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 31 mars 2027 à raison de 4 heures hebdomadaires dans les mêmes conditions précédentes de rémunération.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal autorise le maire à faire la demande de contrat auprès du Service Interim du Centre de Gestion des Deux-Sèvres.

### CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR – SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2ÈME CLASSE – RÉVISION DU RIFSEEP

- Le Maire propose à l'assemblée :

**La création d'un emploi de Rédacteur non-titulaire à temps non-complet à raison de 32 heures**

**hebdomadaires**, en raison de la revalorisation du métier de secrétaire de mairie suite à la loi n°2023-1380 du 30/12/2023 pour exercer les fonctions de secrétaire Générale de Mairie.

Le tableau des emplois des non titulaires est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026 :

Cadre d'emploi : Rédacteur territorial

Grade : Rédacteur à 32h/semaine :

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.**

- Le Maire propose à l'assemblée :

**La suppression d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe de non titulaire, à temps non**

**complet à raison de 32 heures hebdomadaires** en raison de la revalorisation du métier de secrétaire de mairie suite à la loi n°2023-1380 du 30/12/2023 pour une nomination dans le grade de rédacteur catégorie B et après avis du CST le 3 mars 2026.

Le tableau des emplois des non titulaires est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026 :

Cadre d'emploi : Adjoint Administratifs Territoriaux

Grade : Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe à 32h/semaine :

- ancien effectif

- nouvel effectif : 0

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.**

- RIFSEEP :

Suite à la suppression du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux et la création du cadre

d'emploi des rédacteurs territoriaux, l'accord favorable du Comité Technique du 3 mars 2026, **le Conseil**

**Municipal, après en avoir délibéré, opte pour la modification n°4 du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), qui prendra effet à partir du 1<sup>er</sup> mai 2026.**

### VENTE D'UNE PARCELLE ROUTE DU CHAMP DE FOIRE

Le maire expose au Conseil Municipal, la possibilité de vendre la parcelle B 232 de 51 m<sup>2</sup> située dans le Bourg (plan annexé).

Cette parcelle apparaît en sol au cadastre avec un cimetière recensé par l'inventaire de l'Association pour la Sauvegarde des Cimetières Familiaux Protestants.

**Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide d'accorder la vente.**

PC SB

## VALIDATION DE DEVIS

Concernant l'achat de panneaux pour le sentier des Sources, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider :**

- Devis N°DE00005847 d'un montant de 3 101,30 € HT, soit **3 721,56 € TTC**  
**CITER – 29 Route de Vausseroux – La Pagerie – 79340 VASLES**

*Madame Dolorès CHESNES arrive à 20h20 et n'a donc pas pris part aux votes de la séance.*

## ORGANISATION DE LA PERMANENCE DU BUREAU DE VOTE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2026

- Président : Patrick CHARPENTIER
- Secrétaire : Sabrina BUTRÉ
- Accesseurs : Jean-Claude DUCOURTIEUX – Yves THIERY

### Permanences du bureau de vote

Horaires	15 mars 2026
8h00-10h30	- BRISSARD Armand - MIGAULT Marie-Rose - GIRARD Marie-Françoise
10h30-13h00	- DURANDEAU Rodolphe - BOUGOIN Isabelle - BARC Nathalie
13h00-15h30	- CHESNES Dolorès - BUTRÉ Sabrina - FRAPPIER Elodie - GEORGET Denis
15h30-18h00	- JUIN Fabrice - LIÉTARD Philippe - CHARPENTIER Patrick

## QUESTIONS DIVERSES

- Il faut prévoir un nettoyage des panneaux signalétiques,
- Prévoir le passage de la balayeuse Route de Clairin suite aux travaux de GEREDIS,
- Une réponse sera donnée au courrier de l'association Vent des Sources concernant l'éolien,
- Le correspondant défense, Yves THIERY nous informe du grand exercice militaire ORION 26 impliquant les 3 armées françaises : déploiement de postes de commandement à Chauray et St-Maixent L'Ecole courant avril,
- Il est demandé s'il est possible de tourner les poubelles carton pour qu'elles puissent être facilement remplies d'un côté ou de l'autre,
- La maison située 10 rue Saint-Martin semble se fragiliser progressivement et inquiète sur la sécurité de ses occupants. Le maire peut prévoir un arrêté de mise en sécurité,
- Tout comme plusieurs chemins de la commune, prévoir le nettoyage du chemin de Foucault et de la Rivière aux Oies.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.*

*Fait et délibéré en séance du 6 mars 2026*



### Secrétaire de séance :

BUTRÉ Sabrina



### Le Maire :

CHARPENTIER Patrick

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS  
 CONSEIL MUNICIPAL du 6 mars 2026**

*Procès-verbal consultable sur [www.mairie-sepvret.fr](http://www.mairie-sepvret.fr) ou en mairie*

N° délibérations	Objet	Vote			
		Pour	Contre	Abstention	Exclus
N°1/2026	Approbation du Compte Financier Unique – Budget Principal 10800	13	0	0	0
N°2/2026	Approbation du Compte Financier Unique – Budget annexe 10802	13	0	0	0
N°3/2026	Autorisation d'ouverture de crédits d'investissements préalable au vote du budget – Budget principal 10800	13	0	0	0
N°4/2026	Désaffectation et aliénation d'un chemin rural après enquête publique – L'Épinée	13	0	0	0
N°5/2026	Désaffectation et aliénation d'un chemin rural après enquête publique – Route du Champ de Foire	13	0	0	0
N°6/2026	Contrat de travail intérimaire – Animation bibliothèque	13	0	0	0
N°7/2026	Création d'emploi (non-titulaire) - Rédacteur Catégorie B	13	0	0	0
N°8/2026	Suppression d'emploi (non titulaire) - Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	13	0	0	0
N°9/2026	RIFSEEP – Modification n°4	13	0	0	0
N°10/2026	Vente parcelle privée de la commune Le Bourg	13	0	0	0
N°11/2026	Validation de devis – Panneaux Sentier des Sources	13	0	0	0
N°12/2026 <small>annule et remplace n°10/2026</small>	Vente parcelle privée de la commune Le Bourg	13	0	0	0
N°13/2026	Plan de financement Salle Saint-Martin pour demande DETR	12	0	1	0